

## Le maire (LR) de Valence préfère conjuguer le social au passé

PAR OCTAVIE MAUREL ET THÉO MEUNIER  
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 26 JANVIER 2021



Ce qu'il reste de Valence Plage, le complexe dont le maire a décidé la suppression peu de temps après son élection. © Octavie Maurel

Nicolas Daragon a fait voter, juste avant Noël, la suppression des aides municipales aux « familles de délinquants ». Une mesure qui parachève l'abandon du quartier défavorisé de Fontbarlettes. Lundi 25 janvier, l'opposition a déposé un recours.

**Valence (Drôme).**- Valence est une ville à deux étages. En bas, le centre historique, en haut les quartiers prioritaires. Rues piétonnes contre blocs de béton. « *Ma fille dit qu'elle préfère le pain de Fontbarlettes à celui de Valence. Mais enfin, c'est la même ville !* », plaisante Hakima, une habitante du quartier. Le rire peine à masquer l'exaspération.

Le 14 décembre 2020, le maire LR Nicolas Daragon a déclenché une polémique nationale en faisant voter la suppression des aides municipales aux « familles de délinquants », afin de les « responsabiliser ». En jeu : les chèques sport et culture, les aides pour la cantine, les études ou le transport, voire l'accès à des logements sociaux. Alors que la municipalité est fière de sa sixième place au classement des villes les plus sûres de France, Nicolas Daragon prétend réagir ainsi à des violences – « *des tirs de mortiers sur la police, les pompiers et des bus* » – survenues pendant des vacances scolaires.

« *Cette situation est devenue intolérable* », s'indigne le maire dans sa délibération. La mesure l'autorise à supprimer les aides municipales si l'un des membres d'une famille fait l'objet d'un « *rappel à l'ordre* », d'une condamnation pour « *trouble à l'ordre public*

» ou si « *l'accompagnement parental* » proposé par le maire est refusé. (Voir la délibération sous l'onglet *Prolonger*)

Ce lundi 25 janvier, le groupe d'opposition Valence en Commun (LFI et EELV notamment) a déposé un recours gracieux, et s'appête à saisir le tribunal administratif. Une autre procédure a été lancée afin que le préfet contrôle la légalité de la délibération. « *Il s'agit d'un excès de pouvoir*, selon Jimmy Levacher, élu LFI. *C'est un jeu électoral dans le but d'obtenir les voix de l'extrême droite.* »



Ce qu'il reste de Valence Plage, le complexe dont le maire a décidé la suppression peu de temps après son élection. © Octavie Maurel

L'avocat Jean-Yves Dupriez, conseil de l'opposition, s'inquiète d'une rupture d'égalité devant la loi : « *Prenez deux étudiants en droit qui perçoivent l'aide municipale pour les études. L'un a un frère qui a fait l'objet d'une condamnation pour avoir lancé un caillou, l'autre pas. Les deux sont irréprochables, mais le premier doit abandonner ses études à cause des agissements de son petit-frère.* » Pour lui, la décision est dénuée de base légale. Le rappel à l'ordre est une injonction verbale du maire à l'égard d'un individu afin de prévenir et non de punir des faits de délinquance.

La mesure froisse jusque dans les rangs des magistrats. « *Il n'y a pas de convention entre le parquet et la mairie de Valence*, précise Elsa Weil, vice-présidente du tribunal de Valence et membre de l'Union syndicale des magistrats. *Je ne sais pas comment le maire pourrait être informé de ces condamnations.* »

Cette décision est contre-productive selon Sophie Legrand, secrétaire générale du syndicat de la magistrature et juge des enfants : « *C'est une méconnaissance totale de la problématique. Bien souvent, les parents font face à des problèmes*

*multiples et ont peu de temps ou de disponibilité psychique pour s'occuper de leurs enfants. Ajouter des difficultés financières ne ferait qu'aggraver la situation. »*

Volonté punitive réelle ou simple effet d'annonce ? Sollicité par Mediapart, le maire LR, en poste depuis 2014, a refusé de détailler les contours exacts de sa mesure. Mais à Fontbarlettes, les habitants ne sont pas surpris. «  *Depuis que Nicolas Daragon est là, j'ai jamais été aussi malheureux de vivre à Valence »*, chuchote Hannibal\*, 28 ans, gringalet, clope au bec. «  *C'est triste sur triste »*, murmure Fatima Benassela, ancienne salariée de la MJC. Au fil des ans, le quartier semble avoir été laissé à l'abandon, privé de toute considération municipale.

Une immense friche de sable et de béton sépare les quartiers de Fontbarlettes et du Plan. Ici gît ce qui fut Valence Plage, base nautique artificielle au pied des tours. «  *Tout le monde venait à pied passer la journée pour un euro. »* À écouter Lyna Zelfa en jean-baskets parler des bassins, des frites et des cornets de glace, on entendrait presque les rires du passé. «  *C'était un lieu de rencontre. »* «  *Même Éric Cantona est venu, embraye Kader Touati, ancien éducateur sportif. Il avait assisté à l'Euro de Beach Soccer en 2013. »*

En 2014, trois semaines après son élection, Nicolas Daragon amorce le démantèlement de Valence Plage. À la surprise générale, l'étape française de l'Euro de Beach Soccer qui doit s'y tenir est annulée. Deux mois plus tard, la destruction de Valence Plage est annoncée. 100 000 euros d'entretien par an, c'est trop cher pour la nouvelle mairie. Elle lui préfère la construction d'un centre aquatique, plus proche du centre-ville. L'installation coûte 1,3 million d'euros par an à l'agglomération.

«  *Anomalies »*, «  *cohérence territoriale inaboutie »*, «  *manque de transparence sur le coût total »*... : quelques années plus tard, en septembre 2019, la Chambre régionale des comptes **étrille le nouveau centre**. Le tarif d'entrée, 17 euros par famille l'hiver et 30 euros l'été, finit de dissuader les habitants de Fontbarlettes où le revenu médian annuel est de 8 000

€. Plus loin de leur quartier, plus loin aussi de leur portefeuille. «  *C'est devenu l'unique sortie de l'été »*, ajoute Lyna Zelfa.

Située quelques mètres plus loin, la piscine Tournesol ferme un an après Valence Plage. Au pied de la tour de l'Europe, on se souvient, en partageant un thé à la menthe à emporter. «  *Ils ont commencé par laisser la piscine ouverte seulement pour les associations et les pompiers. Maintenant, plus personne n'y a accès »*, regrette un client. Un autre confie avoir fracturé les fenêtres pour aller se baigner. «  *On a pris le risque de se faire courser par la police juste pour se mouiller, c'est dingue d'en arriver là ! »* D'une disparition à une autre, il ne reste aujourd'hui plus aucune installation nautique à Fontbarlettes.

Désinvestissement éducatif et absence de mixité sociale

«  *L'été, c'est le cagnard. Nos enfants veulent sortir mais il n'y a rien à part du béton. »* Sombre tableau dépeint par Hakima. Elle se remémore un temps «  *magnifique »* où ses bambins profitaient des sorties à la semaine proposées par la maison pour tous et la MJC. «  *Aujourd'hui ils ne font rien d'autre que découper des papiers toute la journée. Passé 10 ans, ça ne suffit pas à les retenir de traîner dehors ! »* Où est passée la vigueur associative d'antan ? Sophie, membre du collectif Mamans indignées, s'interroge : «  *Les activités extra-scolaires permettent aux jeunes de se valoriser et d'envisager un métier. Si on supprime tout ça... que vont faire les jeunes ? »* Les associations valentinoises, à l'exception des caritatives, ont perdu en moyenne 8 % de leurs subventions le 14 décembre

dernier. La mesure, votée en même temps que la suppression des aides municipales, est passée plus inaperçue.



Lyna Zelfa, habitante du quartier de Fontbarlettes, devant la piscine Tournesol fermée définitivement au public. © Octavie Maurel

« *Quand on était dehors, les éducateurs venaient nous voir et nous disaient : "Mais qu'est-ce que vous faites là ?"* », lance ce trentenaire avec le recul d'un jeune papa. Aujourd'hui, « *on ne les voit plus* » est devenu une antienne. Ce n'est pas qu'une impression. Depuis que Nicolas Daragon est à la tête de la mairie, les effectifs des éducateurs de rue ont baissé de plus de 40 %.

« *Les gens de Fontbarlettes vont au parc du centre-ville, mais ceux du centre-ville ne viennent jamais dans notre parc* », constate Sophie, dont le collectif a interpellé le maire au sujet de sa mesure polémique. Pour beaucoup, le feu d'artifice du 14-Juillet est le symbole de ces populations valentinoises qui ne se croisent plus. La tradition voulait que les festivités aient lieu dans le parc à côté de Fontbarlettes. « *Ça amenait des gens de tout Valence et des villages alentour, indique un bénévole du club de football. On était tous là, autour du lac.* » En 2016, le maire délocalise l'événement au centre-ville pour générer des retombées vers les commerçants.

### « C'est un quartier poubelle ! »

Rejoindre le cœur de Valence devient compliqué la nuit tombée. « *Avant, on avait une petite navette le soir qui nous emmenait partout, raconte Fatima Benassela, en levant les yeux au ciel. Là, les bus s'arrêtent à 20 h. On ne peut pas aller au restaurant, il faut qu'on soit rentrés chez nous.* » Kader Touati ironise : « *C'était le couvre-feu avant l'heure !* » La relation entre la société de transport et le quartier est tumultueuse. Ces derniers mois, des caillassages ont été observés sur les

bus, entraînant d'importantes grèves de conducteurs. En réaction aux violences, la direction de Citéa décide régulièrement de ne plus desservir Fontbarlettes. « *C'est un quartier poubelle. Depuis que la droite est arrivée au pouvoir, il pourrit* », assène Kader Touati.

À l'entrée de Fontbarlettes, le rideau de fer de la Poste est baissé depuis juin 2019. En octobre 2020, une pétition est distribuée dans les commerces du quartier. Président d'une association de défense des locataires, Alain Bonnet en est à l'initiative. « *J'ai écrit à tout le monde : à la députée, au préfet, au maire...* » Assis sur le muret du bâtiment à l'abandon, son prédécesseur Noël Bertho soupire : « *La mairie nous a répondu qu'ils étaient conscients du problème.* »

Vingt minutes de marche séparent les habitants du bureau de Poste le plus proche, ouvert trois heures par jour en semaine. L'autre possibilité est de se rendre au centre-ville, à 30 minutes de bus. Contactée par Mediapart, la Poste justifie cette fermeture par la présence de « *nuisibles* ». Pas convaincus, les locaux pointent l'immobilisme de la mairie. « *Si la Poste du centre-ville était fermée, ils bougeraient davantage* », imagine Kader Touati. Les banques ont aussi déserté le quartier avec le départ de la Caisse d'Épargne fin 2020. Les services essentiels se disloquent.

Ici, le chauffage urbain est plus cher qu'ailleurs : 30 % au-dessus de la moyenne nationale. Comment l'accepter, dans un quartier où le taux de pauvreté est de 46 % ? Luc Fontaine ne s'y résout pas. Les années de luttes infructueuses n'ont pas eu raison de la détermination du retraité. « *Le contrat passé en 2016 entre la mairie et les chauffagistes est totalement déséquilibré* », fulmine le président d'une association de copropriétaires. Il raconte les promesses non tenues, la gorge nouée à la réception des factures. Le 2 janvier dernier, Nicolas Daragon l'affirme dans *Le Dauphiné Libéré* : « *Le dossier est clos.* » Lassé, Luc Fontaine a saisi le tribunal administratif sur la régularité du contrat. Selon lui, l'abandon de ce quartier prioritaire se résume à un calcul politique froid : « *Fontbarlettes ne vote pas, il n'a aucun intérêt pour le maire.* »

\*pseudonyme

## Prolonger La délibération adoptée :

2020-12-14/76	Lutte contre les incivités et la délinquance : mesures de contrainte	Rapporteur: Pierre-Olivier MEURIS
---------------	--	-----------------------------------

Vu l'article 1412 du code de l'action sociale et des familles,

Monsieur le Maire expose :

La ville de Valence s'est efforcée ces dernières années de construire les conditions de la paix et de la tranquillité publiques que ce soit par le biais de la prévention, de la dissuasion et de la répression.

La mise en œuvre de ces politiques publiques s'est en particulier traduite par :

- la prise en charge de 1500 jeunes par le service de prévention spécialisée dont 250 bénéficiaire d'un suivi individualisé, un travail de nuit et en pied d'itinéraire permettant de maintenir le contact, une présence en milieu scolaire, un accompagnement vers l'emploi et la formation, des actions collectives,
- le déploiement de nombreux dispositifs en faveur de l'insertion par l'emploi : classes sociales dans les marchés publics (26 900 heures en 2019, 70 emplois sur l'année), dont 35 en CDD, partenariat avec Valence Services pour les sorties des écoles (65 personnes en formation), classes IF Avenir,
- une offre d'accueil, d'animation et d'accompagnement au sein des 4 Maisons Pour Tous municipales, plus de 400 jeunes, âgés de 11 à 17 ans, subventionnés par l'Etat et financés par le conseil municipal. Associés autour de réseaux et pendant les vacances scolaires, activités culturelles (partir au Louvre, musées, ateliers photo, musique...) et sportives (natation, tir, vélo, boxe...), séjour en pleine nature, accompagnement de projets avec possibilité d'auto-financement dans le cadre de chantiers jeunes rémunérés (une cinquantaine de jeunes chaque année),
- un doublement des effectifs de la Police Municipale entre 2014 et 2016 et l'installation d'un poste de police supplémentaire,
- 300 procédures judiciaires initiées en 2020 par la Police Municipale en Zone de Sécurité Prioritaire et 65 individus vus à disposition de la Police Nationale pour des délits,
- l'adhésion, avec Valence Rénove Habitat, d'une politique volontariste d'épuration de leur logement pour les habitants de troubles,
- Par ailleurs, dès 2016, le ministre de l'Intérieur a été saisi afin que les effectifs de la Police Nationale soient revus à la hausse.

Pour autant, la ville de Valence a été le théâtre durant les deux dernières semaines du mois d'octobre de violences graves et répétées : violences liées, atteintes contre les forces de l'ordre, les sapeurs-pompiers, les services municipaux, utilisation de mortiers d'artifice, outillage de bloc, Les forces de sécurité sont de plus en plus fréquemment confrontées à des délinquants d'habitudes, mineurs pour la plupart, qui sont à l'origine des pertes d'innocents. Les habitants ne peuvent bénéficier de la qualité à laquelle ils ont droit et sont les premières victimes de ces actes.

Cette situation est devenue intolérable et le maire de Valence a écrit dans ce sens au ministre de la Justice, gérant des crimes.

La ville de Valence souhaite utiliser un outil supplémentaire qui permettra de responsabiliser les familles des délinquants.

Les familles dont un des membres aura fait l'objet d'un rappel à l'ordre ou pour lequel l'accompagnement parental proposé par le Conseil des Droits et Devoirs des Familles au titre de l'article 1412 du Code de l'action sociale et des familles aura été refusé ou, sans fait l'objet d'un jugement définitif suite à une infraction trouvant l'ordre public, seront susceptibles de se voir supprimer l'accès aux aires municipales pour les services non obligatoires (Contrat municipal étudiant, créneau sport et culture) et accès aux aires techniques du CCSD.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à suspendre l'accès aux aires municipales et du CCSD aux personnes énumérées supra ainsi qu'à la famille directe de ces derniers,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à régler toutes les modalités afférentes à l'exécution de cette mesure.

**Directeur de la publication :** Edwy Plenel  
**Direction éditoriale :** Carine Fouteau et Stéphane Alliès  
**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**  
 Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.  
 Capital social : 24 864,88€.  
 Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.  
 Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Econfinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris  
**Courriel :** contact@mediapart.fr  
**Téléphone :** + 33 (0) 1 44 68 99 08  
**Télécopie :** + 33 (0) 1 44 68 01 90  
**Propriétaire, éditeur, imprimeur :** la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.  
 Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.